COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE LARIANS-ET-MUNANS

DU LUNDI 3 FEVRIER 2020 AU JEUDI 5 MARS 2020

Par arrêté n°26/2020 du 14 janvier 2020, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

- ✓ l'abrogation de la carte communale de la commune de Larians-et-Munans.

Monsieur Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le M. le Président du tribunal administratif de Besançon.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 3 février 2020 à 14h30 au jeudi 5 mars 2020 à 14h00 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois (CCPMC) – ZA le Vay du Soleil, 70230 MONTBOZON.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
  - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 14h30, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 14h00, sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois à l'adresse suivante : *https://www.ccpmc.fr*
- ✓ Consultation du dossier sur support papier :
  - En mairie de Larians-et-Munans, aux jours et heures habituels d'ouverture,
  - Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 14h30 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 14h00 :
  - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : *contact@ccpmc.fr*
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, disponibles en mairie de Larians-et-Munans et au siège de la CCPMC durant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture.
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois - A l'attention de M. Gilles OUDOT, commissaire enquêteur - ZA le Vay du Soleil - 70230 MONTBOZON.

Date et lieux de permanence de la commission d'enquête :
Le commissaire enquêteur sera présent **en mairie de Larians-et-Munans** pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- le lundi 3 février 2020 de 14h30 à 16h30,
- le samedi 29 février 2020 de 9h à 11h.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée au service urbanisme, CCPMC, auprès de M. François MERCIER au 03.84.92.92.15 ou *plui@ccpmc.fr*.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet *https://www.ccpmc.fr*